



Conférence conjointe UIP-ASGP, en partenariat avec la Section IFLA des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires et le Centre mondial pour les TIC au Parlement¹

Représentation parlementaire et communication, et le rôle des médias sociaux

26 octobre 2012

Québec (Canada)

Note explicative

L'utilisation des médias sociaux prend une ampleur de plus en plus grande, notamment, mais pas uniquement, chez les jeunes. Les parlementaires ont de plus en plus recours à ces mêmes réseaux sociaux pour informer leurs électeurs. L'institution parlementaire est, elle aussi, incitée à se servir de ces modes de communication pour être en phase avec l'évolution de la société. L'aptitude ou non à utiliser judicieusement ces outils a une incidence, positive ou négative, sur le rôle de représentation des parlements.

Dans les pays où les médias sociaux ne sont pas très répandus, on observe d'autres évolutions technologiques au Parlement, notamment l'utilisation des messages sms. Il sera donc aussi question à la Conférence de l'emploi novateur de ces outils, dans la mesure où ils servent les mêmes objectifs de représentation et de communication.

Les parlementaires et l'institution parlementaire ne font pas la même utilisation des médias sociaux et n'en attendent pas non plus la même chose. Si, globalement, les utilisations politiques et institutionnelles sont bien différenciées, ce n'est pas toujours le cas, ce qui crée des résultats politiques inattendus.

- Les parlementaires s'efforcent de nouer une relation avec leurs électeurs et d'exprimer leurs idées politiques. Pour eux, les médias sociaux présentent des avantages mais ils comportent aussi des risques, notamment pour leur réputation et leur image. Pour beaucoup, il s'agit d'un bond technologique dans l'inconnu, qui peut être délicat, voire déstabilisant. Il n'est pas impossible que beaucoup de parlementaires attendent de l'administration parlementaire qu'elle leur permette d'insérer des documents parlementaires (enregistrements vidéo de leurs discours au Parlement, documents législatifs, etc.) sur leurs pages sociales ou leurs sites web.
- De son côté, l'institution parlementaire communique des informations non partisans sur son travail, le but étant d'informer les citoyens et de les associer à son activité. Le caractère interactif des médias sociaux oblige le Parlement à trouver un ton politique neutre pour faire entendre sa voix.
- En outre, les parlements commencent à vouloir utiliser les médias sociaux pour écouter les citoyens et leur répondre. Il peut en effet leur être utile d'interroger l'opinion publique sur certaines questions ou de la faire entrer dans le processus législatif.

¹ Le Centre mondial pour les TIC au Parlement est une initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union interparlementaire lancée à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information (www.ictparliament.org).

- Enfin, les groupes de la société civile ont de plus en plus souvent recours aux médias sociaux pour mobiliser l'opinion sur certains sujets et prôner des réformes, une situation à laquelle les parlements doivent s'adapter pour pouvoir mettre cette contribution à profit.

Les médias sociaux présentent un certain nombre de difficultés d'ordre administratif pour le Parlement, telles que l'élaboration de règles d'utilisation, l'affectation de moyens et la définition des responsabilités. L'emploi de médias sociaux dans le cadre d'une stratégie de communication en ligne soulève aussi des questions sur la diffusion des informations selon qu'elles sont publiques ou à usage restreint et sur leur association avec d'autres supports, tels que documents vidéo, sms, sites web, blogs et e-mails.

Dans ce domaine nouveau qu'est l'interaction en ligne entre citoyens et institutions de représentation, il n'y a pas ou peu d'informations pratiques ou de données d'expérience sur lesquelles s'appuyer. C'est donc à cela que la Conférence devra remédier, pour une représentation et une communication efficaces.

Objectif et résultats

Pour les parlementaires et l'administration parlementaire, l'emploi des médias sociaux en est encore au stade expérimental. L'objectif de la Conférence est donc de leur permettre de dialoguer sur les avantages et les écueils des médias sociaux, et de contribuer ainsi à optimiser l'utilisation des médias sociaux dans les parlements.

La Conférence associera des débats de réflexion à des démonstrations des différentes utilisations des médias sociaux par les parlementaires et l'institution parlementaire. Elle s'appuiera sur le *Rapport parlementaire mondial* (www.ipu.org/gpr) sur l'évolution des relations entre parlement et citoyens publié récemment, ainsi que sur le travail réalisé par le Centre mondial pour les TIC au Parlement et, en particulier, sur les conclusions des précédentes Conférences mondiales sur l'e-Parlement ainsi que sur les Rapports mondiaux sur l'e-Parlement.

A l'issue de cette rencontre, un document définira les principes élémentaires d'utilisation des médias sociaux par les parlements et/ou les questions centrales auxquelles ces derniers devront répondre pour déterminer ou renforcer leurs politiques relatives aux médias sociaux. Ce document servira aux administrations parlementaires (Secrétariats généraux, services de la communication, bibliothèques, services documentaires et services TIC). Il sera un cadre de référence des plus avancés pour les parlements qui ont déjà recours aux médias sociaux, et il dispensera des indications pratiques aux parlements encore novices dans ce domaine.

Ce document sera préalablement établi par un groupe de travail d'experts, puis soumis aux participants. A l'issue de la Conférence, il sera envoyé à l'UIP et/ou à l'ASGP pour examen et, éventuellement, pour adoption.

La troisième Commission permanente de l'UIP, qui traite de la démocratie et des droits de l'homme, a adopté, à la 126^{ème} Assemblée, un thème d'étude intitulé « Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie ». Elle débatera sur ce thème à Québec et adoptera une résolution en Equateur, en avril 2013. La Conférence UIP-ASGP et le débat de la troisième Commission permanente de l'UIP devraient donc se compléter de manière intéressante.

Participants

La Conférence s'adresse aux parlementaires, aux Secrétaires généraux et au personnel des parlements intervenant dans l'utilisation des médias sociaux. Etant donné le caractère multiforme des médias sociaux, la réunion pourrait intéresser des spécialistes de la communication, des technologies de l'information, les administrateurs de sites web ainsi que les bibliothécaires et documentalistes.

Habituellement, cette conférence rassemble entre 80 et 150 participants. Sachant qu'elle se déroule cette année durant l'Assemblée de l'UIP, il se peut qu'un grand nombre de parlementaires y prennent part.

Organisation de la Conférence

La Conférence sera organisée conjointement par l'UIP et l'ASGP, en partenariat avec le Centre mondial pour les TIC au Parlement et la Section IFLA des services de bibliothèque et de recherche parlementaires.

Elle se tiendra le vendredi 26 octobre, dernier jour de la 127^{ème} Assemblée de l'UIP et de la réunion de l'ASGP, à Québec (Canada).

L'interprétation sera assurée en anglais, espagnol et français.